

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,
Etaient présents : M. EHRHART Yves et Mme SPIELMANN France, Adjoints au Maire
Mme ROTH Silke, M. HERRMANN Luc, Conseiller Municipal Délégué, MM.
DESCHAMPS Joël, HOEFLER Thierry, Mmes TSCHUDY Isabelle, BOYER Alexandra,
GLORIES Débora, M. FRITSCH Hubert, Mmes WIOLAND Céline, DE ALMEIDA PIRES
Sandra et M. BETSCH Pascal.

33. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal présents.

34. Locations précaires 2021 - Terrains communaux – mise à disposition

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations antérieures et notamment celle du 14 août 2019,

Après délibération,

- DÉCIDE de reconduire la mise à disposition des terrains suivants pour un an soit du 11 novembre 2020 au 10 novembre 2021 :
 - o Lieudit « Hintergartfeld » section n° 9 parcelle n° 149, 9.19 ares à Mme GRUCKER Fabienne (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelle n° 36, 9.87 ares à M. HERRMANN David (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 39 – 40 – 41 et 91, 29.63 ares à M. WELTER François (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 57 - 64 – 66 – 69 – 71 – 74 – 75 – 81 – 82 – 83 – 84 – 248/145 – 146, 46.23 ares à M. ROTH Jean-Marie. (0.76 € l'are),
 - o Lieudit « Traenkweg » section n° 28 parcelle n° 34, 63.72 ares à M. ROTH Jean-Marie (0.76 € l'are),
 - o Lieudit « Hinter Gartgaerten » section n° 9 parcelle n°133, 0.86 are à M. ROTH Jean-Marie 1.45 € l'are
 - o Lieudit « Stiermatt » section n° 15 parcelles n° 121 et 122, 34.60 ares à M. ALLIAGA Loïc de l'EARL Ferme du Moulin de BOURGHEIM (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Unterbutzmatten » section n° 13 parcelles n° 137 – 138 – 139, 7.26 ares à M. GRUCKER Christian (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Im Mittelbergfeld » section n° 20 parcelles n° 222 et 223, 6.19 ares à la SDF HESS Jean-Paul et Didier (1.45 € l'are),
 - o Lieudit « Schablochreben » ban de Bourgheim, section n° 8 parcelle n° 637 de 12.55 ares à M. ALLIAGA Loïc de Bourgheim (1.45 € l'are).

L'indemnité de mise à disposition est inchangée depuis 1999.

Adopté à l'unanimité.

35. Eglise - Remplacement Horloge

Madame le Maire informe que suite à l'orage du 5 août 2021 et à la coupure de courant, l'horloge de l'église a des dysfonctionnements. Les entreprises BODET et OBRECHT sont déjà passées deux fois pour remédier au problème sans trop de succès.

L'entreprise BODET a établi un devis d'un montant de 2 321.10 € T.T.C. pour le remplacement de l'horloge endommagée suite à la coupure de courant du 5 août 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de transmettre le devis de remplacement de l'horloge par l'entreprise BODET pour un montant de 2 321.10 € T.T.C. à l'assurance, avec la déclaration de sinistre.

Adopté à l'unanimité.

36. Lutte contre l'Ambroisie

Afin de mieux pouvoir lutter contre la prolifération de l'ambroisie, le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS) a désigné des référents pour la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise :

- Monsieur Fabien BONNET : Président du le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS),
- Monsieur Michaël CUNTZMANN : Technicien de rivières SMEAS,
- Monsieur Marc FRINDEL : Agent technique SMEAS.

37. Divers

A. Sécurisation – Police municipale

La convention de mise à disposition de la police municipale de Barr a été signée entre la Ville de Barr et la Commune de Goxwiller. Une rencontre entre les policiers et les élus sera organisée afin de lister les mesures à prendre pour la sécurisation routière et environnementale, des rappels du Code de la Route concernant le stationnement, la vitesse, l'interdiction de brûlage de déchets verts et autres substances.

B. Sécurisation – Abaissement des bordures de trottoirs

Dans la ligne de la sécurisation de la voirie et afin d'être aux normes avec la législation en vigueur, les bordures de trottoirs devront être abaissées, lors de la mise en place des passages piétons. Cette normalisation s'élèvera à environ 20 000.00 € H.T., l'entreprise EUROVIA sera sollicitée pour cette réalisation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de faire effectuer les travaux d'abaissement des bordures de trottoirs par l'entreprise EUROVIA,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.

Les crédits sont prévus au compte 2151 Voirie à l'opération 190 Voirie – Trottoirs.

Adopté à l'unanimité.

C. Nuisances olfactives – chats

Des citoyens se plaignent de la prolifération des chats et surtout des nuisances olfactives s'en décollant, on parle même de toilettes pour chats dans certaines cours.
Un signalement a été fait à la SPA d'Ebersheim.

D. Nuisances sonores

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006 rappelle que les bruits non habituels ne sont pas autorisés entre 22 heures et 7 heures du matin à proximité des habitations, notamment les livraisons, la musique et autres activités gênantes pour le voisinage.

E. Ménage de la Mairie et de la Maison des Associations

Suite au départ à la retraite de Madame SENDEL, la Société Net Service qui est déjà en charge du nettoyage des écoles a été retenue pour nettoyer les locaux de la Mairie et de la Maison des Associations une fois par semaine.

F. Contrat Jeune

La Municipalité envisage de recruter un jeune polyvalent par le biais de la Mission Locale. La personne aura pour mission d'apporter une aide au service administratif ainsi que de l'école en cas de besoin. Par ailleurs, elle pourra aussi remplacer l'agent technique sur certaines activités ou l'assister lorsqu'il est nécessaire de travailler à deux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** Madame le Maire du recrutement de la personne pour une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine avec un contrat de 6 mois renouvelable jusqu'à 3 ans, par le biais d'un contrat jeune subventionné par l'Etat à 65 % pour les 30 premières heures.

Adopté à l'unanimité.

G. Remerciements

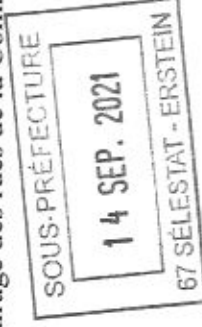
Madame SENDEL Sylvie a été touchée par la cérémonie organisée par la municipalité pour son départ à la retraite, et remercie la Commune pour son cadeau de départ ainsi que pour la médaille du travail.

H. Festival Clair de Nuit / Clair de Rue

La Commune de Goxwiller a été retenue pour l'organisation du Festival Clair de Rue du 24 juillet 2022. Dans un premier temps, les Présidents des différentes Associations Goxwilleroises seront conviés à une réunion afin de recenser les associations participantes à l'organisation et au déroulement du festival.

I. Eclairage Public

Madame le Maire se rapprochera d'Electricité de Strasbourg afin d'harmoniser le temps d'éclairage des rues de la Commune.



Suivent les signatures au registre
Certifiée conforme
Le Maire :
Suzanne LOTZ